Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_26-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 19 FEVRIER 2026

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de LORIENT

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
FONDS MUNICIPAL D'ŒUVRES ARTISTIQUES – ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE LYNN S.K

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 FEVRIER 2026

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 29

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. M. LEGEAY. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE GAL. M. CILANE. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme LE HUEC. Mme LOPEZ-LE GOFF. Mme HEMON. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. M. MEGEL. Mme GALAND. M. HENAFF.

Absents excusés :
Mme LE BOEDEC donne pouvoir à Mme DUMONT
M. LEBLOND donne pouvoir à Mme MORELLEC
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à M. PERON
Mme LE COZ donne pouvoir à Mme LE BORGNIC
Mme MAHO
M. SCHEUER

Mme RIOU est élue secrétaire de séance pour la présente session.

La Galerie « **La Rotonde** » offre aux artistes un lieu d'exposition de qualité, reconnu par le public.

Au-delà, la politique d'acquisition d'œuvres artistiques de la Ville constitue un soutien complémentaire très important à la création artistique. Ces acquisitions viennent enrichir le Fonds d'Art municipal, diffusé pour partie par des accrochages ou installations dans certains locaux municipaux.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215600982-20260219-2026_01_26-DE

C'est dans cet objectif qu'il est proposé d'acquérir une œuvre exposée par Lynn S.K, artiste accueillie dans la galerie d'art municipale et dans le hall de l'hôtel de ville, du 10 octobre au 14 décembre 2025.

L'acquisition concerne l'œuvre ci-dessous au prix de 1000 € TTC (avec cadre).



Les crédits sont inscrits au budget 2025 de la Ville, article 21621.

Vu l'avis favorable de la Commission Vie Culturelle réunie le 3 février 2026,

Considérant la volonté de la Ville d'enrichir son fonds d'œuvres artistiques et de soutenir la création artistique,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article unique : DECIDE l'acquisition d'une œuvre de Lynn S.K pour un montant de 1000 € TTC (avec cadre).

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)